Image not found or type unknown

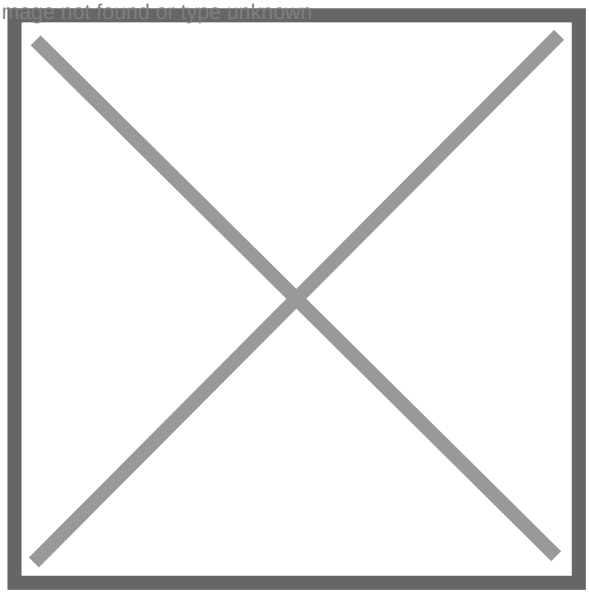

Recours contre abus de pouvoir

Par **TLSE31HOTEL**, le **12/07/2009** à **12:33**

Bonjour,

Je me permets de vous soumettre ma requête car je suis désabusé devant l'entêtement de ma direction.
Il se trouve que je suis en poste depuis près de 4 ans en CDI dans un hôtel toulousain et qu'il n'y a pas de place à la communication normale entre moi et ma direction.
Je constate que selon la convention de l'hotellerie j'ai droit à 5 jours fériés garantis + les jours fériés effectivement travaillés. Or j'ai dû réclamer 2 jours qui m'étaient dûs. Ce ne fut pas une mince affaire et ce n'est pas encore réglé. En effet même si mon employeur a reconnu l'erreur de calcul (faute du compta bien sûr) il se trouve que l'on m'a déduit la journée de solidarité une deuxième fois lors du réajustement. Cela est vraiment impensable. Et dire que ces personnes sont directeurs d'hôtels. Je vous en passe et des meilleures.
De ce fait j'ai contacté l'inspection du travail31 qui a mis son nez dans mon dossier de plainte et qui reconnait qu'il semblerait que l'on me doive bien des jours fériés. De ce fait j'ai également appuyé ma demande en précisant que le 8 mai est tombé le même jour que le jour de l'ascension en 2008 d'une part, et d'autre part que le 15 août et le 1er novembre sont tombés pendant mes vacances. Ceci augmente le nombre de jours supplémentaires soient à prendre comme congés ou simplement être rémunérés.

Ceci étant j'ai laissé couler car entre temps j'ai demandé une rupture conventionnelle de mon CDI qui m'a été tout simplement refusé. Motif : aucun versement d'indemnité se fera à l'occasion d'un éventuel départ. Pourtant je ne leur avait point mentionné mes démarches auprès de la DDTFE31.

Donc, sur ce j'envisage un départ autre mais j'aimerais que vous me conseilliez car que va t il advenir du différent concernant les jours fériés???
Et comment puis je prétendre aux assédics si mon employeur ne souhaite pas me faire partir?

Merci de votre réponse.
comminges31@gmail.com

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés